



AVEYRON

délibération DB2025_05_26_01

REPUBLIQUE FRANCAISE

Rodez

Canton
LOT-TRUYERE

LE NAYRAC - COMMUNE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du NAYRAC

Nombre de conseillers

- en exercice : 15

- présents : 12

- votants : 12

SEANCE DU 26 mai 2025

vingt-six mai deux mille vingt-cinq à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Louis RAYNALDY.

OBJET : Lancement projet d'Atlas de la Biodiversité Communal (ATLAS)

Présents : Jean-Louis RAYNALDY, Jean-Louis MIQUEL, Raymonde DENIS, Eric ORSAL, Aline RAYNALDY, Christophe BROUSSE, Jérémy CURE, Yvette JOLY, Claire MARCILLAC, Karine PELAMOURGUES, Doriane RIANI, Jean ROBERT

Absents excusés : Aurélie CONTE, Quentin DAUBAN, Gilbert VIGUIER

Procurations représentées

Aline RAYNALDY est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente ce qu'est un atlas de la biodiversité et surtout l'intérêt d'en avoir un :

- Améliorer les connaissances naturalistes : inventaires ciblés sur certains groupes de faune / flore ;
- Sensibiliser les élus, les équipes techniques municipales, les acteurs locaux et les habitants à la richesse du territoire et à la préservation de la biodiversité du territoire ;
- Assurer une meilleure prise en compte de ces enjeux dans les projets d'aménagement / exploitation (agriculture, sylviculture) et proposer des outils de gestion adaptés : mise en valeur techniques d'exploitation, mesures de protection pour les milieux à protéger... ;
- Apporter un attrait à la commune par une valorisation de sa biodiversité via des installations de panneaux explicatifs, des itinéraires à thèmes ou divers évènements... ;

Le conseil municipal, après en avoir entendu l'exposé, à l'unanimité, valide l'engagement de la commune dans le projet d'Atlas de la biodiversité communale et autorise M. le maire à solliciter une subvention auprès de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Date de transmission de l'acte: 12/06/2025

Date de reception de l'AR: 12/06/2025

012-211201728-DB2025_05_26_01-DE
A G E D I

Le Nayrac,

Le Maire
Jean-Louis RAYNALDY



Date de transmission de l'acte: 12/06/2025
Date de reception de l'AR: 12/06/2025

012-211201728-DB2025_05_26_01-DE
A G E D I



AVEYRON

délibération DB2025_05_26_02

REPUBLIQUE FRANCAISE

Rodez

Canton
LOT-TRUYERE

LE NAYRAC - COMMUNE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du NAYRAC

Nombre de conseillers

SEANCE DU 26 mai 2025

- en exercice : 15

- présents : 12

- votants : 12

vingt-six mai deux mille vingt-cinq à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Louis RAYNALDY.

OBJET : vente parcelle F279 section de Grignac

Présents : Jean-Louis RAYNALDY, Jean-Louis MIQUEL, Raymonde DENIS, Eric ORSAL, Aline RAYNALDY, Christophe BROUSSE, Jérémy CURE, Yvette JOLY, Claire MARCILLAC, Karine PELAMOURGUES, Doriane RIANI, Jean ROBERT

Absents excusés : Aurélie CONTE, Quentin DAUBAN, Gilbert VIGUIER

Procurations représentées

Aline RAYNALDY est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique au conseil la situation d'une parcelle sectionale située à Grignac cadastrée F279 d'une contenance de 573 m².

Monsieur Raymond BORIES, propriétaire du terrain voisin cadastré F278 est intéressé par l'acquisition d'une partie de cette parcelle, ainsi que Monsieur Raymond LAURENS qui souhaite acquérir l'autre partie de la parcelle F279 qui jouxte sa parcelle F1400, et de céder la parcelle F276 lui appartenant à la commune.

Monsieur le Maire propose de voter l'aliénation de ce terrain au prix de 1€ du m², soit 573 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la vente de cette parcelle F279
- Que les frais de géomètres seront supportés par les acquéreurs
- Que les frais de notaire seront payés par les acquéreurs
- D'autoriser M. le Maire à saisir un géomètre et un notaire afin de réaliser cette vente
- De donner pouvoir à M. le Maire pour entreprendre toutes démarches utiles et signer l'ensemble des documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Le Nayrac,

Le Maire
Jean-Louis RAYNALDY



Date de transmission de l'acte: 12/06/2025
Date de reception de l'AR: 12/06/2025

012-211201728-DB2025_05_26_02-DE
A G E D I



AVEYRON

délibération DB2025_05_26_03

REPUBLIQUE FRANCAISE

Rodez

Canton
LOT-TRUYERE

LE NAYRAC - COMMUNE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du NAYRAC

Nombre de conseillers

SEANCE DU 26 mai 2025

- en exercice : 15

- présents : 12

- votants : 12

vingt-six mai deux mille vingt-cinq à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Louis RAYNALDY.

OBJET : délégation SACEM au foyer rural

Présents : Jean-Louis RAYNALDY, Jean-Louis MIQUEL, Raymonde DENIS, Eric ORSAL, Aline RAYNALDY, Christophe BROUSSE, Jérémy CURE, Yvette JOLY, Claire MARCILLAC, Karine PELAMOURGUES, Doriane RIANI, Jean ROBERT

Absents excusés : Aurélie CONTE, Quentin DAUBAN, Gilbert VIGUIER

Procurations représentées

Aline RAYNALDY est élue secrétaire de séance.

Vu les articles L2121-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Conformément à l'article L.122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle, la diffusion d'œuvres de l'esprit nécessite l'autorisation préalable et écrite de leurs auteurs. Toute diffusion d'une œuvre appartenant au répertoire de la SACEM doit donc être préalablement déclaré et faire l'objet de la signature d'un contrat général de représentation suivant les dispositions de l'article L.132-18 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Considérant qu'une commune peut mandater une association pour l'organisation, pour son compte et à sa seule demande, d'une manifestation. Dans ce cas, et conformément aux dispositions de l'accord conclu entre la SACEM et l'Association des Maires de France, et pour les seuls évènements ayant lieu lors d'une fête nationale, fête locale ou fête à caractère social, la SACEM peut accepter que l'association mandatée se substitue à la commune dans ses relations avec elle.

Monsieur le Maire invite le conseil à l'autoriser à mandater le Foyer Rural pour l'organisation des événements suivant :

- Fête locale le 2 et 3 aout
- Marchés gourmands nocturnes les 24 juillet et 7 aout

Date de transmission de l'acte: 12/06/2025

Date de reception de l'AR: 12/06/2025

012-211201728-DB2025_05_26_03-DE

A G E D I

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Nayrac,

Le Maire

Jean-Louis RAYNALDY



Date de transmission de l'acte: 12/06/2025
Date de réception de l'AR: 12/06/2025

012-211201728-DB2025_05_26_03-DE
A G E D I



AVEYRON

délibération DB2025_05_26_04

REPUBLIQUE FRANCAISE

Rodez

Canton
LOT-TRUYERE

LE NAYRAC - COMMUNE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du NAYRAC

Nombre de conseillers

SEANCE DU 26 mai 2025

- en exercice : 15

- présents : 12

- votants : 12

vingt-six mai deux mille vingt-cinq à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Louis RAYNALDY.

OBJET : DM n°1-2025 budget principal

Présents : Jean-Louis RAYNALDY, Jean-Louis MIQUEL, Raymonde DENIS, Eric ORSAL, Aline RAYNALDY, Christophe BROUSSE, Jérémy CURE, Yvette JOLY, Claire MARCILLAC, Karine PELAMOURGUES, Doriane RIANI, Jean ROBERT

Absents excusés : Aurélie CONTE, Quentin DAUBAN, Gilbert VIGUIER

Procurations représentées

Aline RAYNALDY est élue secrétaire de séance.

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
023 (042)	Virement à la section d'investissement	0	2 532
013 - 6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	2 532	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		2 532	2 532
Investissement		Recettes	Dépenses
2152 - 292	Installations de voirie	0	700
2158 - 0	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0	5 000
2157 - 321	Matériel et outillage technique	0	25 000

021 (040) - 0	Virement de la section de fonctionnement	2 532	0
2111 - 0	Terrains nus	0	-30 956
2188 - 0	Autres immobilisations corporelles	0	2 788
TOTAL INVESTISSEMENT		2 532	2 532
TOTAL		5 064	5 064

Le Nayrac,

Le Maire
Jean-Louis RAYNALDY



Date de transmission de l'acte: 17/06/2025
Date de reception de l'AR: 17/06/2025

012-211201728-DB2025_05_26_04-DE
A G E D I